

DEC141563DR03

Décision portant nomination de Mme Karyne Debue aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction du 13 avril 2010 relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention au MNHN;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements et nommant Mme Margareta Tengberg en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21 mai 2014 ;

Considérant que Mme Karyne Debue a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le service de la formation des personnels du MNHN du 23 octobre au 16 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karyne Debue, IE2, est nommée aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements à compter du 22 mai 2014.

Mme Karyne Debue exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Karyne Debue est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

La directrice de l'unité
Margareta Tengberg

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)